

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 JUILLET 2020**

**Le nombre de membres du Comité étant de 6.**

**L'an deux mille vingt, le quinze juillet, à 9 heures 00**, le Comité Syndical dûment convoqué par Monsieur le Président en date du 11 Juillet 2020 s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier MELKI, salle du Conseil en Mairie de Franconville.

### **PRESENTS :**

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| - Commune de FRANCONVILLE | M. MELKI, <i>Président</i><br>M. VERBRUGHE |
| - Commune de SANNOIS      | M. PORTIER<br>M. FLAMENT                   |
| - Commune d'ERMONT        | M. BLANCHARD<br>M. LAROZE                  |

### **SECRETARE :**

M. LAROZE

Les membres du Comité présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Monsieur Gilles LAROZE, qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATIONS**

**1. INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL**

**IL EST CONSTATE**, que sont installés dans les fonctions de délégués titulaires :

- Commune d'Ermont                      Monsieur Benoît BLANCHARD, titulaire  
   Monsieur Gilles LAROZE, titulaire
  
- Commune de Franconville            Monsieur Xavier MELKI, titulaire  
   Monsieur Alain VERBRUGGHE, titulaire
  
- Commune de Sannois                 Monsieur Daniel PORTIER, titulaire  
   Monsieur Nicolas FLAMENT, titulaire

**DECLARE** l'installation des membres du Bureau du SICSEF.

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy en application du code de justice administrative.

**PRECISE** que le Président et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce que le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**2. ELECTION DU PRESIDENT**

Il convient de procéder à l'élection du Président.  
Monsieur Nicolas FLAMENT est nommé scrutateur.

Monsieur Xavier MELKI se porte candidat.

Il est procédé aux opérations de vote  
Fin des opérations de vote

Monsieur Nicolas FLAMENT annonce le résultats : 6 voix pour Monsieur Xavier MELKI.

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**PROCEDE** à l'élection du Président du SICSEF, au scrutin secret à la majorité absolue.

**PROCLAME** les résultats, suite au dépouillement des bulletins de vote,

- Nombre de votants : 6
- Nombre de votants par procuration : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6
- Nombre de bulletins à déduire (bulletins blancs et/ou enveloppes vides : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 6

Xavier MELKI a obtenu 6 voix et est élu Président

**PROCLAME** Xavier MELKI Président du SICSEF, à la majorité absolue et à bulletin secret.

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy en application du code de justice administrative.

**PRECISE** que le Président et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce que le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### **3. FIXATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**FIXE** la composition du Bureau comme suit :

- 1 Président
- 2 Vice-présidents
- 1 secrétaire
- 2 Assesseurs,

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy en application du code de justice administrative.

**PRECISE** que le Président et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce que le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### **4. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président, le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

#### Election du premier Vice-président :

Monsieur Benoit BLANCHARD se porte candidat

- Nombre de votants : 6
- Nombre de votants par procuration : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6
- Nombre de bulletins à déduire (bulletins blancs et/ou enveloppes vides : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 6

Benoit BLANCHARD a obtenu 6 voix et est élu premier Vice-président.

#### Election du second Vice-président :

Monsieur Daniel PORTIER se porte candidat

- Nombre de votants : 6
- Nombre de votants par procuration : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6
- Nombre de bulletins à déduire (bulletins blancs et/ou enveloppes vides : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 6

Daniel PORTIER a obtenu 6 voix et est élu second Vice-président.

Election du Secrétaire :

Monsieur Gilles LAROZE se porte candidat

- Nombre de votants : 6
- Nombre de votants par procuration : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6
- Nombre de bulletins à déduire (bulletins blancs et/ou enveloppes vides : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 6

Gilles LAROZE a obtenu 6 voix et est élu Secrétaire.

Election du premier Assesseeur :

Monsieur Alain VERBRUGGHE se porte candidat

- Nombre de votants : 6
- Nombre de votants par procuration : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6
- Nombre de bulletins à déduire (bulletins blancs et/ou enveloppes vides : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 6

Alain VERBRUGGHE a obtenu 6 voix et est élu premier Assesseeur.

Election du second Assesseeur :

Monsieur Nicolas FLAMENT se porte candidat

- Nombre de votants : 6
- Nombre de votants par procuration : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6
- Nombre de bulletins à déduire (bulletins blancs et/ou enveloppes vides : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 6

Nicolas FLAMENT a obtenu 6 voix et est élu second Assesseeur.

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**PROCLAME** la composition du Bureau comme suit :

FONCTION	PRENOM NOM	COMMUNE
Président	Xavier MELKI	Franconville
1 <sup>er</sup> Vice-président	Benoît BLANCHARD	Ermont
2 <sup>ème</sup> Vice-président	Daniel PORTIER	Sannois
Secrétaire	Gilles LAROZE	Ermont
1 <sup>er</sup> Assesseeur	Alain VERBRUGGHE	Franconville
2 <sup>ème</sup> Assesseeur	Nicolas FLAMENT	Sannois

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy en application du code de justice administrative.

**PRECISE** que le Président et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce que le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **5. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2020**

Le Président indique à l'Assemblée n'avoir reçu aucune remarque quant au Procès-verbal du 22 Janvier 2020. Aucune observation n'étant émise, il soumet le Procès-verbal à l'Assemblée.

**Le comité Syndical, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Comité Syndical 22 Janvier 2020.

#### **6. DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**DECIDE**, en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la durée du mandat, de charger le Président :

- 1) De procéder, dans la limite des sommes inscrites au budget, à la réalisation de tout emprunt destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au II de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 2) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas six ans ;
- 4) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents ;
- 5) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 6) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 7) D'intenter au nom du Syndicat les actions en justice de toutes natures ou de défendre la Commune dans toutes les actions intentée contre elle dans les cas visés ci-dessous :
  - En défense devant toutes les juridictions, y compris en appel et en cassation,
  - En demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque la commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion.
- 8) D'autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

**PRECISE** que les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opération financières utiles à la gestion des

emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux,

**INDIQUE** que le Président rendra compte, lors de chaque réunion du comité syndical, des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du comité syndical,

**DECIDE** qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières déléguées sont prises par les Vice-présidents dans l'ordre du tableau.

#### **7. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ADJUDICATION ET D'APPEL D'OFFRES (CAAO)**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**CREE** la Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres,

**FIXE** la composition de cette commission comme suit :

- Le Président, Président et membre de droit,
- 5 représentants du Comité Syndical
- 6 suppléants

**DESIGNE** à bulletin secret, les membres de la Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres présidée par le Président :

Président : Monsieur Xavier MELKI, Président de droit

Membres titulaires :  
1) Monsieur Benoît BLANCHARD  
2) Monsieur Daniel PORTIER  
3) Monsieur Gilles LAROZE  
4) Monsieur Alain VERBRUGGHE  
5) Monsieur Nicolas FLAMENT

Membres suppléants :  
1) Madame Nadine SENSE  
2) Madame Ginette FIFI-LOYALE  
3) Madame Manuela GUTIERREZ  
4) Madame Gabriela SANTA CRUZ BUSTAMANTE  
5) Madame Laurence TROUZIER-EVEQUE  
6) Monsieur Laurent GORZA

#### **8. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**CREE** la Commission de Délégation de Service Public du SICSEF,

**FIXE** la composition de cette commission comme suit :

- Le Président, Président et membre de droit,
- 5 représentants du Comité Syndical
- 6 suppléants

**DESIGNE** les membres suivants :

Président : Monsieur Xavier MELKI, Président de droit

Membres titulaires : 1) Monsieur Benoît BLANCHARD  
2) Monsieur Daniel PORTIER  
3) Monsieur Gilles LAROZE  
4) Monsieur Alain VERBRUGGHE  
5) Monsieur Nicolas FLAMENT

Membres suppléants : 1) Madame Nadine SENSE  
2) Madame Ginette FIFI-LOYALE  
3) Madame Manuela GUTIERREZ  
4) Madame Gabriela SANTA CRUZ BUSTAMANTE  
5) Madame Laurence TROUZIER-EVEQUE  
6) Monsieur Laurent GORZA

#### **9. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**CREE** la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SICSEF,

**FIXE** la composition de cette commission comme suit :

- Le Président, Président et membre de droit,
- 5 représentants du Comité Syndical
- 2 représentants d'association locale

**DESIGNE** les membres suivants :

Président : Monsieur Xavier MELKI, Président de droit

Membres titulaires : 1) Monsieur Benoît BLANCHARD  
2) Monsieur Daniel PORTIER  
3) Monsieur Gilles LAROZE  
4) Monsieur Alain VERBRUGGHE  
5) Monsieur Nicolas FLAMENT

Deux membres désignés par l'association HELIOS

**10. FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS ATTRIBUEES AUX PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS DU SICSEF**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**FIXE** les indemnités de fonction comme suit :

- Pour le Président : égale à 23,62% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Pour les vice-présidents : égale à 11,81% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

**DIT** que les crédits nécessaires pour le versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget, chapitre 65,

**11. FIXATION DES INDEMNITES DE MISSIONS TECHNIQUES ATTRIBUEES AUX ACTIVITES ACCESSOIRES**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à faire appel, dès qu'il le juge nécessaire, aux agents titulaires des communes membres, en fonctions de leur poste et de la mission, objet de leur appel,

**FIXE** la rémunération des agents, dans le cadre des activités accessoires, à 2,9% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale en vigueur, pour chaque mission qui leur est confiée,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012,

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**12. INSTAURATION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS**

**INSTAURE** les durées d'amortissement des comptes suivants :

Seuil minimum en deçà duquel les amortissements de peu de valeur s'amortissent en un an :  
500 €

Objet	Durée
<b>Immobilisations incorporelles</b>	
Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Frais de recherches et de développement et frais d'insertion	5 ans
Subventions d'équipements versées pour le financement de biens mobiliers, de matériels ou des études	5 ans
Subventions d'équipements versées pour le financement de biens immobiliers ou d'installations	10 ans
Autres immobilisations incorporelles (ex droit au bail)	5 ans
<b>Immobilisations corporelles</b>	
Installations générales, agencements, aménagement des constructions	10 ans
Matériel de transport	6 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	8 ans
Mobilier	10 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans

### 13. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SICSEF

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**ADOpte** le règlement intérieur du SICSEF dans les termes du projet annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** le Président à signer le règlement intérieur et à prendre les mesures nécessaires à son application.

### 14. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

**APRES** en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE COMITE SYNDICAL**,

**DECLARE** que le Compte de Gestion du Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont et Franconville dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part,

**ADOpte** le Compte de Gestion du Trésorier Principal du Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont et Franconville pour l'exercice 2019.

**15. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**ENTENDU** l'exposé du Rapporteur,

**APRES** avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2019,

**APRES** en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE COMITE SYNDICAL**,

**CONSTATE**, pour la comptabilité du Syndicat de Chauffage, les identités de valeurs avec les indexations du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents chapitres.

**VOTE** et arrête les résultats définitifs,

**ADOpte** le Compte Administratif 2019 du Syndicat Intercommunal de Chauffage sous la présidence du premier vice-président.

**16. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SICSEF**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

**APRES** en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commande pour la reliure des actes administratifs,

**APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

**APPROUVE** la commande de reliure d'actes en fonction des besoins du syndicat,

**AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 10h00.

  
Xavier MELKI  
Président du SICSEF



**sicsef**  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHAUFFAGE  
Sannois - Ermont - Franconville